



La contractualisation des surveillants pénitentiaires votée à l'assemblée nationale

**le bloc syndical maintient son opposition
à cette forme de recrutement**

**Voter une loi sans aucune discussion
ni négociation avec les O.S représentatives...
...Une nouvelle insulte au dialogue social,
Un nouveau déni de démocratie**

**Le gouvernement continue de piétiner
les personnels et leurs représentants**

**Un seul objectif pour
ces fossoyeurs :
le démantèlement
complet
du service public**

**Croire que la contractualisation est le
remède idéal pour rendre nos métiers
attractifs est purement utopique**

**Preuve en est, l'échec cuisant de
l'expérience menée par la
gendarmerie et la police
Plus de dix ans de contractualisation
n'ont pas rendu leurs métiers plus
attractifs**

**Le recrutement de surveillants
adjoints aura nécessairement des
impacts sur la mobilité des personnels**

**Il y a fort à parier qu'à moyen terme le
recrutement local deviendra la règle
sur l'ensemble du territoire, outre-
mer compris, limitant ainsi les
vacances de postes de titulaires**

**Exposer de la sorte de jeunes citoyens, en quête légitime d'un emploi stable,
est tout simplement dégueulasse et indigne d'un élu de la république**

**Nos futurs collègues seront recrutés par un
contrat de trois ans renouvelable une fois, sans perspective de carrière et
sous payés...Une véritable honte au pays des droits de l'Homme**

**Ne nous trompons pas, le manque d'attractivité est la conséquence de l'absence
de volonté politique de répondre aux attentes légitimes des personnels**

**Pour redonner de l'attractivité à nos métiers, le bloc syndical revendique une rémunération
proportionnelle à la pénibilité de nos missions et a construit un projet de réforme
statutaire, indiciaire, indemnitaire cohérent pour y
répondre. Elle devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion de fond sur nos
conditions d'exercice (Rythme de Travail, Congés estivaux, organisation de service etc.)**